



COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

PROCÈS-VERBAL n° 17

Réunion plénière du : 22 mai 2019

A : 18h00

Lieu : siège de la ligue, antenne de Sotteville lès Rouen.

Présidence : M Antoine LECHEVALIER

Sont présents : MM. Jacques MARIE (Secrétaire de séance), Jérémie CHARHANI, Gilbert NOUET, Guy DANCEL.

Invité : M. Daniel TESTE du club ORANGE Issy les Moulineaux et membre co-fondateur de l'UNFE

§§§§

FELICITATIONS

A l'US TCA ROUEN pour ses brillantes qualifications pour :

- la finale de la Coupe Nationale contre BEST TRAINING Chambourcy : le samedi 25 mai 2019 à 16h00 à Maromme
- la finale de la Coupe de Normandie contre RENAULT Cléon : le samedi 01 juin 2019 à 15h00 à Argentan

§§§§

RAPPELS IMPORTANTS

Concernant la validation de la FMI après les matchs :

L'équipe qui reçoit est en charge de la FMI et a la responsabilité de transmettre la **Feuille de Match Informatisée vers l'administration régionale de la Ligue de Normandie, le jour du match avant 24h00.**

Si la transmission est hors délai, des sanctions financières peuvent être appliquées en cas de récidive.

Article 167, joueurs changeant d'équipe.

Ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat régional plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales ou régionales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
1, ROND-POINT DES BRUYÈRES - 76300 SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN



CALENDRIER - REGLEMENTATION – OBLIGATIONS

Tout en restant à l'écoute des clubs, une gestion rigoureuse des compétitions sera appliquée, visant au maintien du déroulement des rencontres les jours prévus au calendrier, nécessaire à la préservation de l'équité entre clubs concurrents.

Ainsi, ne pourront être prises en considération que les seules demandes ponctuelles de report de match sollicitées, dans les délais prescrits, au moyen du formulaire conçu à cet effet, pour un motif d'importance exceptionnel autre que la simple absence de joueurs et avec proposition d'une date de report.

De même, pour tout club disposant de 2 équipes en compétitions officielles, la réglementation relative aux conséquences d'un forfait de l'équipe 1 sur l'évolution le même jour de l'équipe inférieure sera appliquée.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 04 MAI 2019

Championnat Régional 1 :

US TCAR / RC PORT DU HAVRE

Le match est reporté au 22/05/2019

Les autres matchs joués sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 2 :

AS FOURE LAGADEC / AS CHU ROUEN B

Forfait déclarés de l'équipe AS CHU ROUEN B

La Commission, jugeant, en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe d'AS CHU ROUEN B, pour en faire bénéficier L'AS FOURE LAGADEC sur le score de 3 buts à 0 ;
- procède au retrait de 1 point au classement du championnat de l'équipe AS CHU ROUEN B ;
- Inflige une amende de 68 € euros à AS CHU ROUEN.

Les autres matchs joués sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

HOMOLOGATION DU MATCH DU 08 MAI 2019

Championnat Régional 1 :

Les matchs joués sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 2 :

AC RENAULT CLEON B / AGS FC

FMI expédiée hors délai, récidive de AC RENAULT CLEON B.

Une amende de 30 € est infligée à l'AC RENAULT CLEON (article 78, annexe 5 des RG de la LFN).

Les autres matchs joués sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 11 MAI 2019

Coupe de Normandie : Demi-Finales :

Les matchs joués sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 2 :

Les matchs joués sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

HOMOLOGATION DU MATCH DU 15 MAI 2019

Championnat Régional 1 :

Le match joué est homologué sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

HOMOLOGATION DU MATCH DU 18 MAI 2019

Championnat Régional 1 :

CANTELEU MUNICIPAL / US TCA ROUEN

Match arrêté à la 61^{ème} minute suite au terrain devenu impraticable.

Le dossier est placé en instance.

Championnat Régional 2 :

RC PORT LE HAVRE B / AC RENAULT CLEON B

Forfait déclaré de l'équipe AC RENAULT CLEON B

La Commission, jugeant, en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe de AC RENAULT CLEON B, pour en faire bénéficier LE RC PORT LE HAVRE B sur le score de 3 buts à 0 ;
- procède au retrait de 1 point au classement du championnat de l'équipe AC RENAULT CLEON ;
- Inflige une amende de 68 €uros à AC RENAULT CLEON.

Les autres matchs joués sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

FC ASPEN / CA SAINT ETIENNE B

FMI expédiée hors délai, récidive de FC ASPEN

La Commission inflige une amende de 30 €uros au FC ASPEN (article 78, annexe 5 des RG de la LFN).

AS ROBERT MASSELIN B / AS CHU B

FMI expédiée hors délai, récidive d'AS ROBERT MASSELIN B

La Commission inflige une amende de 30 €uros à l'AS ROBERT MASSELIN (article 78, annexe 5 des RG de la LFN).

§§§§

COUPE NATIONALE – FINALE

US TCA ROUEN / BEST TRAINING CHAMBOURCY

La Finale se déroulera le samedi 25 mai 2019 à 16h00.
Stade Paul Vauquelin - 91 Rue Ernest Danet - 76150 Maromme

§§§§

COUPE DE NORMANDIE – FINALE

AC RENAULT CLEON / US TCA ROUEN

La Finale est prévue le 01 juin 2019 à 15h00.
Stade Gérard Saint – 21 Avenue de Paris – 61200 Argentan

§§§§

PREPARATION DU TOURNOI NATIONAL FOOTBALL ENTREPRISE DU SAMEDI 15 JUIN 2019

Des bénévoles issus de nos clubs de Football Entreprise seront nécessaire à la bonne marche de ce tournoi. Tout licencié prêt à s'investir dans cet évènement est invité à prendre contact avec la CRFE.

§§§§

Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 20h30.

Le Président,



Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,



Jacques MARIE